



# Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des parents

## Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys - CSSMB

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DE LA DIRECTION

Établissement : Sainte-Geneviève Ouest

Date : 4 septembre 2025

Lieu : Gymnase

Heure : 18 h 30

### 1. Prise de présences et ouverture de l'assemblée

	Étaient présents
Présidence du conseil d'établissement	Maude Martin
Direction	Véronique Lorient
Direction adjointe	Sébastien Tremblay
Membre Parent	Amr Hanafi
Membre Parent	Christine Pageau
Membre Parent	Audrey Moglia
Membre Parent	Nancy Nashed

Ouverture de l'assemblée : la direction d'établissement accueille les parents et ouvre la séance à 18 h 30.

### 2. Mot de bienvenue de la direction de l'établissement

La direction de l'établissement présente le mot de bienvenue.

### 3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Amélie Ares, parent.

Il est appuyé par Audrey Moglia, parent.

**Il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée générale des parents soit adopté tel que déposé.**

**Adopté à l'unanimité/ Numéro de résolution : CÉ 25-26-01**

#### 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

Il est proposé par : Mariam Trudeau , parent.

Il est appuyé par : Steffie Laberge , parent.

**Il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 4 septembre 2025 soit adopté tel que déposé.**

**Adopté à l'unanimité/ Numéro de résolution : CÉ-25-26-02**

#### 5. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement

La présidence du conseil d'établissement, Maude Martin, présente le rapport annuel du conseil d'établissement.

Une copie du rapport a été envoyée aux parents au moment de la convocation de cette assemblée et sera transmise aux membres du personnel de l'établissement ainsi qu'au CSSMB.

Il est proposé par : Wishner Auvil , parent.

Il est appuyé par : Marc Poirier-Lavallé, parent.

**Il est résolu que le rapport annuel du CÉ 2025 soit adopté tel que déposé.**

Adopté à l'unanimité/numéro de résolution : CÉ-25-26-02.1

#### 6. Rôle du conseil d'établissement et informations sur les opportunités d'implication parentale dans la vie de l'établissement

La présidence du conseil d'établissement, Maude Martin, présente les diverses opportunités de participation parentale à la vie de l'établissement :

- Informations sur le rôle et la composition du conseil ;
- Informations sur les obligations des membres du conseil ;
- Informations sur le rôle du comité de parents ;
- Informations sur la possibilité que la représentante élue ou le représentant élu au comité de parents puisse poser sa candidature pour siéger au conseil d'administration du CSSMB ;
- Information sur le rôle de l'organisme de participation des parents ;
- Informations sur les autres comités de l'établissement.

#### 7. Nomination de la présidence et du ou de la secrétaire d'élection

**Présidence :**

Il est proposé par \_\_\_Amélie Ares\_\_\_\_\_, parent.

Il est appuyé par \_\_\_Steffie Moglia\_\_\_\_\_, parent.

**Il est résolu que la présidence du conseil d'établissement, Véronique Lorient, préside les élections.**

**Adoptée à l'unanimité / Numéro de résolution : CÉ-25-26-03**

**Secrétaire :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_ Amélie Ares \_\_\_\_\_, parent.

Il est appuyé par \_\_\_\_\_ Steffie Moglia \_\_\_\_\_, parent.

**Il est résolu que Sébastien Tremblay, directeur adjoint, agisse comme secrétaire d'élection.**

**Adoptée à l'unanimité/ Numéro de résolution : CÉ-25-26-04**

## 9. Élection

### Des représentantes et représentants des parents au conseil d'établissement :

La présidence d'élection présente la procédure de vote ainsi que les postes vacants réservés aux parents siégeant au conseil d'établissement.

### Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants - Mandat de deux ans

**ATTENDU QUE le nombre de candidates et de candidats est égal au nombre de postes vacants, ceux-ci sont élus par acclamation pour une durée de deux ans ;**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, parent.

Il est appuyé par \_\_\_\_\_, parent.

**Il est résolu que les personnes suivantes soient élues au conseil d'établissement pour une durée de deux ans, à savoir :**

- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

### Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants - Mandat d'un an

**ATTENDU QUE le nombre de candidates et de candidats est égal au nombre de postes vacants, ceux-ci sont élus par acclamation pour une durée d'un an ;**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, parent.

Il est appuyé par \_\_\_\_\_, parent.

**Il est résolu que les personnes suivantes soient élues au conseil d'établissement pour une durée d'un an, à savoir :**

- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

**OU**

## Nombre de candidates et de candidats supérieur au nombre de postes vacants - Mandat de deux ans

**ATTENDU QUE** le nombre de candidates ou candidats est supérieur au nombre de postes vacants ;

**ATTENDU** les résultats du vote tenu ;

Il est proposé par Sherny Bien-Aimé \_\_\_\_\_, parent.

Il est appuyé par Audrey Moglia \_\_\_\_\_, parent.

**Il est résolu que les personnes suivantes soient élues au conseil d'établissement pour une durée de deux ans, à savoir :**

- Amélie Laberge
- Gail Shakes
- Steffie Laberge

**Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : CÉ-25-26-04**

## Des substituts des représentants et représentants des parents au conseil d'établissement :

La présidence d'élections informe qu'il y a 2 postes vacants de substituts de représentantes et représentants des parents.

## Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants - Mandat de deux ans

**ATTENDU QUE** le nombre de candidates et candidats est égal au nombre de postes vacants, celui-ci/ceux-ci est/sont élu(s) par acclamation au(x) poste(s) de substitut(s) de parents au sein du conseil d'établissement pour une durée de deux ans ;

Il est proposé par Sherny Bien-Aimé \_\_\_\_\_, parent.

Il est appuyé par Audrey Moglia \_\_\_\_\_, parent.

**Il est résolu que la/les personnes(s) suivante(s) soit/soient élue(s) comme substitut(s) des représentantes et représentants de parents au conseil d'établissement pour une durée de deux ans, à savoir :**

- Maude Martin
- Amr Hanafi
- \_\_\_\_\_

**Adoptée à l'unanimité/ Numéro de résolution : CÉ-25-26-05**

**OU**

## Nombre de candidates et de candidats supérieur au nombre de postes vacants - Mandat de deux ans

**ATTENDU QUE** le nombre de candidates et candidats est supérieur au nombre de postes vacants ;

**ATTENDU** les résultats du vote ;

Il est proposé par \_\_\_\_\_, parent.

Il est appuyé par \_\_\_\_\_, parent.

**Il est résolu que les personnes suivantes soient élue(s) comme substitut(s) des représentantes et représentants de parents au conseil d'établissement pour une durée de deux ans, à savoir :**

- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

**Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : [à compléter]**

### **Déléguée ou délégué au comité de parents du CSSMB :**

La présidence d'élection informe les participantes et les participants qu'il faut élire une déléguée ou un délégué au comité de parents du CSSMB, cette personne aura la possibilité de siéger au conseil d'administration du CSSMB.

### **Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants**

**ATTENDU QU'une seule candidate ou un seul candidat se présente, cette personne est élue par acclamation au poste de déléguée ou délégué au comité de parents du CSSMB pour une durée d'un an.**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, parent.

Il est appuyé par \_\_\_\_\_, parent.

**Il est résolu que la personne suivante soit élue comme déléguée ou délégué au comité de parents du CSSMB pour une durée d'un an, à savoir :**

- Aucune candidature \_\_\_\_\_

**Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : CÉ-25-26-06**

**OU**

### **Nombre de candidates et de candidats supérieur au seul poste vacant**

**ATTENDU QUE le nombre de candidates et candidats est supérieur au seul poste vacant ;**

**ATTENDU les résultats du vote tenu ;**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, parent.

Il est appuyé par \_\_\_\_\_, parent.

**Il est résolu que la personne suivante soit élue comme déléguée ou délégué au comité de parents du CSSMB pour une durée d'un an, à savoir :**

- \_\_\_\_\_

**Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : [à compléter]**

### **Substitut de la déléguée ou du délégué au comité de parents du CSSMB :**

La présidence d'élections informe qu'il y a lieu d'élire une ou un substitut de la déléguée ou du délégué au comité de parents du CSSMB.

### **Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants**

**ATTENDU QU'une seule candidate ou un seul candidat se présente, celle-ci ou celui-ci est élu par acclamation pour une durée d'un an.**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, parent.

Il est appuyé par \_\_\_\_\_, parent.

**Il est résolu que la personne suivante soit élue comme substitut au comité de parents du CSSMB pour une durée d'un an, à savoir :**

- \_\_\_\_\_

**Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : CÉ-25-26-06**

## **10. Organisme de participation de parents**

La direction d'établissement présente le rôle de l'organisme de participation des parents et informe les parents de la possibilité d'en former un.

### **Formation :**

Il est proposé par Nancy Nached, parent. Il est appuyé par Amr Hanafi, parent.

**Il est résolu qu'un organisme de participation de parents soit formé.**

**Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : CÉ-25-26-07**

### **Nom de l'organisme :**

Il est proposé par Nancy Nached \_\_\_\_\_, parent.

Il est appuyé par Amr Hanafi \_\_\_\_\_, parent.

**Il est résolu que l'organisme de participation de parents porte le nom suivant : OPP SGO**

**Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : CÉ-25-26-08**

### **Élection des membres :**

Il est proposé par Nancy Nached \_\_\_\_\_, parent.

Il est appuyé par Amr Hanafi \_\_\_\_\_, parent.

**Il est résolu que les personnes suivantes soient élues membres de l'organisme de participation de parents pour une durée d'un an, à savoir :**

- Marc-Poirier Lavallé \_\_\_\_\_
- Susan Camelo \_\_\_\_\_
- Medgine Levrás \_\_\_\_\_

- Amélie Ares
- Steffie Laberge
- Gaelle Wegazon
- Lachhab Mouhssine
- Wishner Auvil

Adoptée à l'unanimité/ Numéro de résolution : CÉ-25-26-09

---

## 11. Conclusion et levée de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités ;

Il est proposé par Amr Hanafi, parent. Il est appuyé par Amélie Ares\_, parent.

**Il est résolu que la séance soit levée.**

Adoptée à l'unanimité/ Numéro de résolution : CÉ-25-26-10

---

## 12. Signature

Présidence

Direction d'établissement



---